

Chers parents,

Votre enfant va rentrer à l'école maternelle en septembre de cette année.

C'est une étape importante dans la vie de votre enfant.

Faut-il rappeler le souhait constant et répété des habitants de conserver une École de proximité, ancrée dans le monde rural, proche des parents d'élèves et du milieu associatif.

Je tenais à vous présenter l'école de votre village ainsi que les services qui y sont liés :

Organisation scolaire

Une solution créative et constructive, élaborée en commun par l'Education Nationale et les élus :

Trois sites organisés par convention et en regroupement pédagogique intercommunal



Une école située à **Marcillac-la-Croze** pour les enfants dès la maternelle dans des locaux nouvellement rénovés, parfaitement appropriés aux enfants à partir de 3 ans.



Une école située au **Pescher** pour les enfants en classes de grande section de maternelle, CP et CE1, avec des équipements pédagogiques adaptés aux enfants.



Une école située à **Sérilhac** pour les enfants en classes élémentaires du CE2, CM1 et CM2 avec tout le matériel nécessaire aux activités pédagogiques : tableau numérique, ordinateurs, tablettes tactiles, sportives : city stade, salle polyvalente et environnementales : jardin potager...

Dispositions logistiques



Un service de transport pour emmener les enfants dans leur classe respective.



Un accueil en garderie sur chaque site, avant et après la classe.



Un service de cantine scolaire sur chaque site qui privilégie circuits courts



Des parents investis qui organisent des moments forts tout au long de l'année scolaire



Une équipe éducative qui propose des projets variés chaque année.

Environnement périscolaire

Des municipalités toujours prêtes à financer les projets de leur école.



Vous pouvez dès à présent prendre contact avec le secrétariat de votre mairie afin d'y inscrire votre enfant.

N'oubliez pas que la survie de notre école dépend du nombre d'enfants !!!



LA PREMIÈRE INSCRIPTION À LA MATERNELLE

1

SE FAIRE À L'IDÉE

Bien sûr, vous savez que votre enfant va à l'école "l'année prochaine", et l'année prochaine : c'est loin... mais il faut doucement vous préparer aux premières démarches en vue de l'inscription de votre tout-petit à l'école maternelle.

2

PENSER À L'ÉCHÉANCE

En fonction des communes, l'inscription à l'école maternelle commence dès le mois de mars et doit être faite **au plus tard** au mois de juin précédant la rentrée.

3

PRÉPARER LES PAPIERS

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

4

SE RENDRE À LA MAIRIE

Après avoir fourni vos papiers, la mairie vous délivre **un certificat d'inscription** qui indiquera l'école dans laquelle vous devrez inscrire votre enfant.

5

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

Une fois effectuée la première inscription en mairie, il faut maintenant finaliser l'inscription définitive auprès de l'école. Lors du rendez-vous, pensez à apporter vos documents !

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- le certificat d'inscription délivré par la mairie
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

6

VOTRE ENFANT EST OFFICIELLEMENT INSCRIT !

7

EN JUIN, LA VISITE DE L'ÉCOLE

Au mois de juin, l'école organisera une visite de l'école ! Certaines écoles prévoient même des demi-journées d'adaptation pour les tout-petits qui feront leur première rentrée en septembre. C'est un moment important pour votre enfant (et pour vous...). Vous pourrez ainsi le préparer à sa grande rentrée pendant l'été !